Prix de l'économie genevoise: candidatures ouvertes

Aux prix de l'économie genevoise et de l'innovation s'ajoute dès cette année un troisième prix: celui de l'égalité. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 26 avril.

Alors que le prix de l'économie genevoise et le prix de l'innovation sont attribués chaque année depuis 2012, un troisième prix s'y ajoutera en 2021: le prix de l'égalité. Son but est de mettre en lumière la nécessité d'atteindre l'égalité dans les entreprises en récompensant l'une d'entre elles pour ses efforts particuliers en la matière; ses critères sont non cumulatifs. L'entreprise lauréate devra accepter de mettre à la disposition d'autres entreprises deux à trois heures de son temps pour partager ses bonnes pratiques.

Les deux autres prix ont pour but de promouvoir et valoriser le tissu économique genevois. Ils visent également à honorer des entreprises dont la réputation et le rayonnement véhiculent une image positive et dynamique de Genève. Ils sont traditionnellement remis chaque année en automne par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, par l'Etat de Genève et par l'Office pour la promotion des industries et des technologies.

***LE PRIX DE L'ÉGALITÉ** s'ajoute aux prix de l'économie et de l'innovation.*

Toute entreprise genevoise peut prétendre à l'un des trois prix. Pour ce faire, il existe deux possibilités:

- déposer la candidature de son entreprise;
- proposer une entreprise méritante.

Les candidatures doivent être déposées jusqu'à **lundi 26 avril 2021 à 18h**.

Les prix sont attribués par un jury composé de treize personnalités issues du monde académique et économique. Les jurés se fondent sur une série de critères tant économiques que sociaux. Pour les prix de l'économie genevoise et de l'innovation, la politique sociale de l'entreprise, le respect de l'environnement dans le modèle d'affaires et la formation professionnelle (nombre d'apprentis ou de stagiaires en formation) sont pris en considération. Pour le prix de l'économie genevoise, l'intérêt technologique, scientifique et commercial du produit, de la gamme de produits ou des services de l'entreprise, ainsi que le nombre d'emplois créés dans les trois années précédant la remise du prix sont également analysés.

Pour le prix de l'innovation, le caractère novateur du produit ou de la gamme de produits, la technologie mise en œuvre, la stratégie industrielle ou commerciale et la potentialité du marché sur lequel l'entreprise est active sont passés en revue par le jury.

Les critères d'attribution du prix de l'égalité portent notamment sur l'intégration de cette notion dans les documents ou principes directeurs de l'entreprise, sur une répartition équilibrée des genres à tous les niveaux de l'entreprise, sur les mesures concrètes qui ont été prises pour y parvenir ou sur la politique des ressources humaines. **CCIG/Réd**